

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

*Le Secrétaire Général*

n° 1201 /SG/2020

Alger le, ... 15.OCT. 2020

**A Messieurs les présidents des Conférences Régionales des Universités  
en communication avec  
Mesdames et Messieurs des Chefs d'établissements d'enseignement supérieur**

En vue de la rentrée universitaire 2020 – 2021 et compte tenu de la conjoncture particulière liée à la pandémie CORONAVIRUS COVID-19, il est demandé à l'ensemble des Chefs d'établissements d'observer le strict respect des dispositions sanitaires édictées dans le protocole « cadre » relatif à la rentrée, validé par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, dont la présentation est accessible par le lien de téléchargement suivant : <https://services.mesrs.dz/plateforme/course/view.php?id=156>

Par ailleurs, en complément de l'arrêté n°758 du 14 octobre 2020 portant calendrier des vacances universitaires au titre de l'année universitaire 2020-2021, il appartient aux Chefs d'établissements d'élaborer un protocole local relatif au déroulement de l'année universitaire 2020 – 2021, et de l'adapter aux spécificités de l'établissement tout en tenant compte de la date du 22 novembre 2020 comme date effective du démarrage des activités pédagogiques.

Le déroulement de l'année universitaire se réalisera, par établissement, selon l'un des deux scénarii décrits dans la présentation à consulter via le lien, cité ci-dessus, ou les deux scénarii à la fois, selon la spécificité des établissements.

Ce protocole devra être validé par les instances de l'établissement ainsi que par sa cellule locale de suivi. Ce protocole fera l'objet d'une diffusion via la plateforme dédiée.

Il y a lieu de rappeler que durant l'année universitaire 2020 – 2021, **la journée de samedi demeure une journée d'activités pédagogiques et scientifiques.**

D'autre part, je tiens à porter à votre connaissance que les bacheliers 2020, désirant s'inscrire dans un institut rattaché au Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, peuvent candidater via la plateforme dédiée à l'enseignement supérieur (<http://www.mesrs.dz> ou <http://www.orientation.esi.dz>).

Je tiens à l'application des dispositions de la présente note.

Copie pour Monsieur le Ministre (à titre du compte rendu).

